



CSP accepté suite a courrier de licenciement via le liquidateur

Par **cambier valerie**, le **03/11/2017** à **09:01**

bonjour,

2 questions :

suite à une liquidation judiciaire, le mandataire m'a envoyé un dossier CSP que j'ai accepté et un courrier de licenciement.

Je suis en procédure prudhommes depuis près de 32 mois. J'attends qu'une audience avec le juge départiteur.

Car je n'ai pas de contrat de travail, ni fiches de salaires, j'ai reçu des chèques de salaires. (l'Urssaf a reconnu mes salaires après un PV) et j'ai d'autres preuves de travail dans mon dossier.

Ma question est la suivante : vais-je enfin pouvoir bénéficier de droits aux assedics avec ce contrat CSP ?

Ma seconde question : le fait de la liquidation est-ce que mon dossier prudhommes (juge départiteur) va être traité plus rapidement ?

Bien cordialement

Par **P.M.**, le **03/11/2017** à **09:35**

Bonjour,

Je présume que le liquidateur a commencé par vous convoquer à un entretien préalable...

Le CSP est une rupture amiable du contrat de travail au terme du délai de réflexion lorsqu'il est accepté et ouvre droit à indemnisation par Pôle Emploi...

J'espère que l'attestation destinée à Pôle Emploi ne sera pas trop difficile à être établie...

Le Code du Travail prévoit que l'audience du Juge départiteur doit avoir lieu sous un mois mais ce délai est rarement respecté et la liquidation judiciaire n'y change rien a priori...

Par **cambier valerie**, le **03/11/2017** à **11:59**

merci pour votre réponse.

Je n'ai plus qu'à espérer que le liquidateur puisse établir une attestation pour Pôle Emploi. Mais ce n'est pas gagné.

Cela fait 32 mois que je suis en procédure. 8 mois que j'attends une date d'audience auprès du juge départiteur, c'est juste infernal.

j'ai de plus déclarer ses salaires aux impots.

j ai rédigé un courrier via le mail de l Elysée a mr macron le 22 septembre pour demander le respect de la loi, sans réponse à ce jour.

j ai rédigé un courrier pour le président des prudhommes dans le même sens.j attends accord de mon avocat pour accord d envoi

si rien n aboutit je vais porter plainte pour déni de justice ou je vais réfléchir à contacter un média local.

Par **cambier valerie**, le **03/11/2017** à **12:02**

veuillez excuser les fautes, je ne me suis pas relue....

Par **P.M.**, le **03/11/2017** à **13:03**

Un média n'y pourra pas faire grand chose et même le Défenseur des Droits, je pense, ne changera pas le manque de moyens...

Ce serait éventuellement une condamnation de plus de la France par la Cour européenne des Droits de l'Hommes...

Par **cambier valerie**, le **06/11/2017** à **09:29**

bonjour, en effet malheureusement vous avez raison.